

## Délibération n°2022-11

*Relative au rapport d'activité du SMALIM pour l'année 2021*

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 28 février 2022, réuni le 10 mars 2022 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président,

Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Matthieu CORBILLON, Madame Béatrice MULLIER.

Secrétaire de séance : Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-39,

Vu les statuts du SMALIM,

Vu la présentation du rapport retraçant l'activité du SMALIM pour l'année 2021,

Vu les interventions des délégué·e·s des collectivités adhérentes en réunion du Comité syndical,

### **PREND ACTE**

Du rapport d'activité du SMALIM pour l'année 2021.

Votes pour : 13  
Ne participent pas au vote : 0  
Abstentions : 0  
Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON  
Date de signature : 14/03/2022  
Qualité : PRESIDENT



**Christophe COULON**  
**PRESIDENT DU SMALIM**